

Pour diffusion  
Le 8 décembre 2008

numéro 08-309

**Le Yukon sera le premier territoire à introduire le vaccin contre le virus du papillome humain**

WHITEHORSE – Le Yukon sera le premier territoire à lancer un programme de vaccination contre le virus du papillome humain (VPH) auprès des filles de 5<sup>e</sup>, de 6<sup>e</sup> et de 7<sup>e</sup> années, a annoncé aujourd’hui le ministre de la Santé et des Affaires sociales du Yukon, Glenn Hart.

« Le VPH est la première cause de cancer du col de l’utérus, et nous sommes très heureux d’offrir ce programme aux filles », a dit M. Hart. « Le vaccin fera partie du programme 2008-2009 de vaccination en milieu scolaire. Le vaccin n’est pas obligatoire et exigera une autorisation parentale. »

Cette année, le gouvernement propose un programme de vaccination de rattrapage et offre le vaccin aux filles de 5<sup>e</sup>, de 6<sup>e</sup> et de 7<sup>e</sup> années. Les années suivantes, le vaccin sera offert seulement aux filles de 5<sup>e</sup> année.

L’annonce fait suite à la recommandation du Territorial Advisory Committee on Immunization (TACI), le comité consultatif territorial de vaccination, d’ajouter le vaccin contre le VPH au calendrier normal de vaccination du Yukon.

« Le comité nous a recommandé d’ajouter ce vaccin à notre programme, étant donné qu’il contribuera à protéger la santé des jeunes filles du Yukon. La décision du comité se fonde sur des preuves scientifiques et s’inscrit dans le cadre d’une initiative nationale », a dit M. Hart. « Le ministère de la Santé et des Affaires sociales fournira aux parents de l’information qu’ils pourront utiliser pour échanger avec leurs filles et prendre une décision concernant le vaccin. »

« Nous sommes convaincus que le vaccin est sûr et efficace », a ajouté le D<sup>r</sup> Brendan Hanley, médecin hygiéniste du Yukon.

Le VPH est un virus transmis sexuellement, et il est la cause de presque tous les cas de cancer du col de l’utérus. Le virus entraîne aussi la formation de verrues génitales, ainsi que des modifications des cellules du col de l’utérus observables au moyen du dépistage cytologique du cancer du col.

Le vaccin offre sa protection maximale lorsqu’il est administré aux filles avant qu’elles deviennent actives sexuellement. Il protège contre les types de VPH responsables d’environ 70 % des cas de cancer du col de l’utérus. Au Canada, il est homologué et recommandé pour les filles et les femmes âgées de 9 à 26 ans. Il s’administre en trois injections échelonnées sur une période de six mois.

Les fonds de lancement nécessaires à ce programme de prévention proviennent du gouvernement fédéral. Le coût prévu du programme offert en milieu scolaire s’élève à 284 000 \$.

-30-

Renseignements :

Roxanne Vallevand  
Communications  
Conseil des ministres  
867-633-7949  
[roxanne.vallevand@gov.yk.ca](mailto:roxanne.vallevand@gov.yk.ca)

Pat Living  
Communications  
Santé et Affaires sociales  
867-667-3673  
[patricia.living@gov.yk.ca](mailto:patricia.living@gov.yk.ca)